

# Les assistantes maternelles agréées

## Les assistantes maternelles

Les assistantes maternelles sont des professionnelles de la petite enfance, pouvant accueillir à leur domicile ou au sein d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM), jusqu'à quatre enfants simultanément.

Elles sont agréées par le Conseil Départemental et ont suivi une formation d'une durée de 120 heures, dont 80 heures doivent être validées par des évaluations avant l'accueil du 1<sup>er</sup> enfant. Elles ont ensuite 3 ans pour effectuer les 40 heures restantes. Leur agrément leur reconnaît un statut professionnel. En faisant appel à leurs services, les parents deviennent employeurs.

## Le relais et les assistantes maternelles

Le relais est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents employeurs et des assistantes maternelles. Il est animé par des professionnelles de la petite enfance.

## Le relais et les enfants

Le relais est un lieu d'éveil et d'apprentissage de la vie en groupe pour les enfants.

## Le relais propose aux assistantes maternelles

- Un soutien aux pratiques professionnelles et de partage d'expériences : ateliers avec les enfants accueillis, réunions, temps de rencontres et d'échanges collectifs et/ou individuels...
- Des informations d'ordre général sur le statut, les droits et devoirs.
- Une sensibilisation aux besoins de formation.

## Les ateliers

Du lundi au jeudi matin de 9h15 à 11h15. Fermeture pendant les vacances scolaires.

## Le relais propose aux parents employeurs

- Une aide dans la recherche et l'emploi d'une assistante maternelle : mise à disposition de la liste des assistants maternels; explication sur la relation contractuelle ; information d'ordre général sur les droits et devoirs d'un employeur.
- Des réunions sur des thématiques touchant à la petite enfance.
- Des moments de rencontres conviviaux enfants, parents et assistantes maternelles.
- Un accompagnement en tant que parent, tout au long de l'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle.

## RAPAM

Relais d'accueil aux parents et aux assistantes maternelles

**Guichet unique petite enfance**

24 bis avenue Roger Cadet | Tél. 05 59 81 57 33 | e-mail : rapam@lescar.fr